Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260629-B2026_028-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
19 JUIN 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10
Procuration : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 17h00, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Claire MAHÉ, Mme Camille LE CLAIRE, M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Étaient absents :
Mme Morgane RÉTHO, M. Marcel ARS, M. Boris LEMAIRE, M. Maxime PICARD

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°B2026_028 - FINANCES - Projet bâtiment pôle social - Demande de subventions - Plan de financement ré-ajusté avec les financements de la CAF

M. Le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire n°2024 10 05 du 14/10/2024 portant validation et réactualisation de l'enveloppe financière du projet de Pôle Social ainsi que la délibération du Bureau communautaire n° B2025_052 du 6/11/2025 validant le plan de financement des aides sollicitées pour financer cette opération.

Il rappelle que des dossiers de prêts ont été obtenus :
- auprès de la CAF pour 200 000 € (à taux zéro)
- auprès du Crédit Mutuel pour 1 800 000 € (taux fixe à 3,75%)

Il rappelle que le Conseil Départemental n'a pas renouvelé ses aides aux collectivités au titre du Programme de Solidarité Territoriale pour 2025.

Le plan de financement de cette opération a été mis à jour en tenant compte compte des avenants de plus et moins values qui ont été réalisés sur les marchés de travaux et du financement apporté par la Région au titre du dispositif Bien Vivre en Bretagne. Il convient prochainement de déposer le dossier de subvention.

Monsieur le Président propose de compléter le plan de financement en tenant compte des financements de la CAF qui ont été accordés sur « la partie bâtiment », à ce jour, comme présenté ci-dessous :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260629-B2026_028-DE

Dépenses TTC		RECETTES			
Description des postes de dépenses	**Montant (€)**	**Financeur**	**Montant (€)**	**%**	**Sollicitée/ Attribuée**
Études pre-opérationnelles (topo, geotechnique, diag réseaux, concours architecture, etc..)	**39 384,00**	Région Bretagne - Bien Vivre 2023-2025	**200 000,00**		sollicitée
Travaux de construction (AO)	**3 008 550,00**	État (DSIL)	**200 000,00**		attribuée
Honoraires techniques (Moe, CT,SPS, OPC...etc)	**394 980,00**	Département (PST) 15 % -2024	**112 500,00**	**23,43**	attribuée
Assurances DO TRC	**36 376,00**	Emprunt à taux zéro CAF	**200 000,00**		sollicitée
Mo déléguée (SPL EQUIPEMENTS Morbihan	**82 037,00**	CAF – Financement des travaux ALSH	**270 000,00**		attribuée
Frais annexes	**34 000,00**	CAF – Financement des travaux RPE	**60 000,00**		attribuée
		Emprunt (par Questembert Communauté)	**1 800 000,00**	**55,63**	attribuée
		Autofinancement	**752 827,00**	**21,00**	
TOTAL	**3 595 327,00**	TOTAL	**3 595 327,00**		

Par délibération n°C2026_074 du 27 avril 2026, le Bureau communautaire a délégation pour approuver les plans de financement correspondants aux opérations d'investissement (en conformité avec les autorisations budgétaires).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Bureau Communautaire décident :

- De valider la mise à jour du plan de financement relatif à l'opération de construction du bâtiment Pôle social, tel que présenté ci-dessus ;

- De donner pouvoir au Président pour exécuter cette délibération, et la transmettre aux partenaires co-financeurs, le cas échéant (pour compléments aux dossiers de demandes de subvention).

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260629-B2026_028-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 29 juin 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 29/06/2026
Qualité : PRÉSIDENT